

Assemblée des Etats Parties

Réunion ouverte du Bureau : « Relations entre l’Afrique et la Cour pénale internationale »

Vendredi 18 novembre 2016, 15h-19h

Président de l’Assemblée des Etats Parties, S. E. Sidiki Kaba

Je voudrais vous remercier pour vos contributions respectives à ce débat d’une haute portée. Je voudrais aussi, si vous le permettez, le résumer en quatre points essentiels.

Le premier point sur lequel je voudrais revenir, c’est l’appréciation quasi-unanime, de l’organisation de ce débat, de ce forum. Je pense que cela était utile, et vous vous rendez compte aussi que notre Statut, le Statut de Rome, l’a prévu. C’est dans cette enceinte, dans cette Assemblée, que nous devons débattre de l’ensemble des questions politiques, diplomatiques, législatives et judiciaires en ce qu’elles concernent la Cour Pénale internationale.

Je voudrais vous remercier pour vos contributions dont la teneur est constructive, dont l’expression est courtoise, dont le fond nous interpelle et nous appelle à une réflexion approfondie. Le débat, il a été franc, transparent et constructif. Je l’ai voulu parce que je pense qu’il était nécessaire. Déjà, si vous vous souvenez, à New York, le 8 décembre 2014, quand vous m’avez fait l’honneur de me porter à la tête de l’Assemblée des Etats Parties, je disais que le premier axe de mon intervention porterait sur la relation entre l’Afrique et la Cour Pénale Internationale.

Pourquoi ? C’est le deuxième point que j’ai entendu. Parce qu’il y a une perception, et quand on parle d’une perception il faut l’opposer à une réalité. Mais il faut d’abord parler de la perception, une perception que la Cour est contre l’Afrique et qu’elle distille une justice sélective, une justice partielle, une justice discriminatoire. Ce sont les mots souvent entendus un peu partout sur le continent et aussi des mots qui ont été répétés cet après-midi dans cette enceinte. Ça c’est la perception. Mais une perception, quand elle est là, il faudrait aussi l’analyser pour mieux la comprendre et savoir comment elle a été formulée, et quelles sont les frustrations, les critiques, les récriminations qui ont pu la justifier. On a parlé de cette sélectivité, on a parlé du fait qu’il n’y a pas d’écoute. Alors, il est important que cela soit confronté à la réalité. Cette réalité, comme vous l’avez entendu, c’est d’abord les réponses qui n’ont pas été données à l’interprétation de certains articles du Statut voulue par certains membres. C’est aussi cette impression que, d’un côté l’enquête préliminaire peut prendre une décennie, et ailleurs elle est beaucoup plus rapide.

Je pense, après avoir retenu la critique et la formulation, pouvoir dire, à ceux qui l’ont formulée qu’ils ont été entendus. Nous sommes dans un lieu où nous nous entendons sur la base du respect ; chaque Etat présent ici, l’ayant voulu librement, souverainement, en

souscrivant aux idéaux, aux principes moraux, philosophiques et juridiques du Statut de Rome, qui visent essentiellement à prévenir les crimes les plus graves qui froissent la conscience humaine mais également la nécessité de lutter pour la répression de ces crimes afin d'éviter leur répétition. Et nous avons entendu toutes les délégations le répéter. C'est une excellente chose, et c'est un signal d'espoir.

Le troisième point, qui alimente aussi cette perception a amené certaines délégations à parler du Conseil de sécurité. Des critiques ont été formulées, parce que le Conseil de sécurité, ayant sur la base du Chapitre VII, la compétence d'intervenir lorsqu'il y a une situation de rupture de paix et de sécurité internationales, influe sur le Cour de la justice internationale selon qu'il prenne position sur tel conflit ou tel autre conflit. Evidemment, cette prise de position peut véhiculer soit une justice équitable soit une justice à « géométrie variable », une justice « à la carte ». Des précisions ont été portées : où est le Conseil de sécurité s'agissant de la Syrie, s'agissant d'un certain nombre de théâtres de conflit comme l'Irak, l'Afghanistan ou la Palestine ? Et le droit de veto ? Le droit de veto doit-il être utilisé aux fins de préservation des intérêts géostratégiques ou aux fins de justice pour les victimes qui ont une égale dignité partout à travers le monde ? C'est une question fondamentale. C'est pourquoi il a été dit, et je l'avais dit également, que dans la réforme du Conseil de sécurité, il y a la nécessité d'encadrer le droit de veto, qui ne doit pas être utilisé pour les crimes de masse. Le droit de veto n'est pas un privilège ; il est intervenu à un moment de l'histoire du monde, et a conduit tout simplement après Yalta, à l'octroyer à cinq grandes puissances. Il doit être une responsabilité lorsqu'il y a des crises, des conflits qui engendrent des violations massives des droits.

Cela nous l'avons entendu pourquoi ? Et c'est là le quatrième point : le lien entre la paix et la justice qui a été évoqué. Le lien entre la paix et la justice c'est fondamentalement un lien qui ne doit pas être un lien conflictuel, un lien d'incompatibilité mais un lien de compatibilité. Là où il n'y a pas de paix il n'y a pas de justice. Là où il n'y a pas de justice c'est le chemin évidemment de l'absence de paix. Et quand on construit une paix en éludant la justice il faut se rappeler que les mêmes causes produisent les mêmes effets, donc on a construit une paix bancal qui ne résistera pas évidemment aux assauts de l'injustice et de l'impunité. C'est la raison pour laquelle il apparaît nécessaire que ces deux éléments se conjuguent ensemble, la paix et la justice. Mais, c'est un vaste domaine.

Et ce que je voudrais tirer comme conclusion, je vous l'avais dit au tout début, je reste toujours raisonnablement optimiste face aux situations les plus difficiles. Nous avons débattu de nos difficultés. Oui, il faut nommer le mal pour trouver la solution ; on ne peut pas éluder le mal en évitant de le nommer. Nous avons su aujourd'hui ce qu'il faut faire. Nous avons identifié ce qui est une cause de frustration, nous avons identifié ce qui est une cause de préoccupation et nous avons dit qu'il faut aller de l'avant, et c'est ce que tout le monde a dit. C'est cela l'espoir, c'est ce qui conforte mon optimisme. La Cour avait déjà connu des difficultés. Il n'y a pas si longtemps, il y a quatorze ans, un éminent membre du Conseil de sécurité a voulu quitter la Cour, il y a eu des accords qui ont été signés sur la base de l'article 98 avec les pays qui avaient ratifié le Statut de Rome, donc des pays qui sont dans le Statut de

Rome. Cette difficulté est derrière nous. Celle qui est là, la première mesure de l'espoir et de l'optimisme, c'est qu'ils sont présents dans la salle.

Et je dois vous dire que j'ai entendu deux propos qui m'ont touché. C'est le propos qu'a tenu M. Njojo Mue, notre panéliste, rappelant une scène à laquelle il avait assisté. Quand on s'est attaqué à Nelson Mandela Il avait estimé qu'il ne sortirait pas de la salle mais qu'il allait monter sur le pupitre et répondre avec des arguments et donner les raisons pour lesquelles l'attaque qui lui est faite était infondée. C'est une attitude. C'est cette attitude qu'il a exprimé dans son excellent ouvrage « le long chemin de la liberté », où il lie sa liberté à celle de son geôlier, où il lie la liberté de l'autre à celle de l'autre, parce qu'on ne serait être libre seul sans que l'autre ne soit libre. Et s'il y a une personne qui n'est pas libre sur cette terre alors là aussi il faut se dire qu'on n'est pas libre. C'est le message le plus important, et je pense que le Ministre de la Justice de l'Afrique du Sud a repris ce message. Ce pays qui s'est battu contre l'Apartheid, ségrégation d'Etat, avec une discrimination entre les citoyens, cette culture de lutte contre l'impunité doit être maintenue et elle doit servir à notre Assemblée. Et c'est ce qui est important, et c'est le message aussi qui a été dit. C'est ce que j'ai entendu aussi du Burundi, parce que ce sont les pays dont il s'agit, en expliquant qu'il y a encore la volonté de lutter, qu'il y a un chemin à faire dans la lutte contre l'impunité, pour les valeurs de justice et de liberté.

Alors là, je voudrais dire que nous devons maintenir ce dialogue ici, dialogue en session, mais dialogue aussi en bilatéral et de façon multilatérale. Nous avons 12 mois, c'est le sursis. Ce que j'ai entendu me laisse à croire que lorsque nous serons ici, nous serons encore ensemble et qu'un retrait ne sera pas formalisé. C'est ce que vous voulez, c'est ce que nous voulons, c'est ce que je veux et je suis sûr que c'est ce qui arrivera. Parce que quand on dit l'Afrique, il y a aussi l'Afrique des peuples qui veut la justice à tous les niveaux ; il y a l'Afrique de victimes qui veut la justice à tous les niveaux parce que les victimes dont il s'agit ne sont pas étrangères au continent africain. Elles ne sont pas occidentales, elles ne sont pas européennes, elles ne sont pas asiatiques ; elles sont d'abord des victimes africaines et des victimes de l'immense famille humaine qui ont besoin, au nom de la dignité humaine, d'une solidarité. Et il faudrait dire donc que, cette demande de justice et d'accès à la justice, c'est pourquoi la Cour Pénale Internationale a été créée.

Nous allons donc continuer dans cette recherche de solution en encourageant les groupes de travail, c'est assez important. Et nous allons aussi continuer le dialogue au niveau de l'Union africaine, parce que le débat que nous avons aujourd'hui est un débat fondamental. Retenez que les débats se faisaient seulement au sein de l'Union africaine ; sur 54 Etats 34 l'ont ratifié. L'Union africaine a lancé un message mais il faudrait dire que l'Union africaine n'est pas membre du Statut de Rome ; il s'agit d'Etats individuellement africains qui ont ratifié le Statut de Rome et que ces Etats ont leurs obligations à prendre face à toutes les situations. Et donc, nous l'avons dit, il faut que les débats se passent ici. C'est pourquoi nous avons dit qu'il faut que le débat soit organisé, et notre Statut le permet, et notre Statut le dit. Ce n'est pas une concession, c'est un droit, c'est cela. Et en le faisant, faisons en famille,

discutons de nos questions en famille, et ce sont mes dernières remarques : nous sommes une famille.

Nous avons parlé entre nous à travers ce dialogue franc, transparent et constructif. Nous avons besoin de la CPI, mais, rappelons-nous que c'est une juridiction d'ultime recours qui jugera les plus hauts responsables et que la responsabilité de nos Etats sera totale et entière lorsqu'il s'agit de juger les autres. C'est cela le principe de la complémentarité. Donc, le renforcement de ces systèmes nous permettra de créer les conditions d'une justice pour tous, et ce faisant, d'une paix partagée, qui autorise à créer une société démocratique respectueuse des libertés et des droits de chacun.

Le faisant, je voudrais pouvoir dire que je proposerai que ce débat riche que nous avons connu, qu'il y ait une synthèse de ces discussions que nous vous remettrons pour que vous l'ayez avec vous. Et en votre nom et en mon nom, je voudrais pouvoir dire au Burundi, à l'Afrique du Sud et à la Gambie : ne partez pas ; restez pour que nous puissions travailler sur la base des valeurs qui nous unissent, les mêmes valeurs et les principes qui ne sont rien d'autre que l'exigence d'une justice pour tous mais aussi du respect de l'Indépendance et de l'intégrité de la Cour et du respect de l'article 27 du Statut de Rome qui fonde le plus grand progrès que l'humanité a connu depuis Nuremberg ; c'est la base de la défense de l'impunité. Nous sommes une famille, nous devons, la main dans la main, affronter les épreuves, parfois dans la douleur, parfois dans la querelle. Mais il nous faut avancer, avancer dans l'union pour vaincre, pour que triomphe les valeurs de justice, de liberté pour tous, de l'égalité et de l'équité.

Je vous remercie de votre attention.
